

Département du Lot

MAIRIE DE MONTVALENT

46600

Téléphone : 05 65 37 32 31

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Lundi 16 juin 2025 à 18 heures**  
Salle du Conseil de la Mairie de Montvalent

L'an deux mille vingt-cinq, Lundi 16 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Montvalent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guilhem CLEDEL, Maire.

**Date de la convocation** : 6 juin 2025

**Nombre de membre en exercice** : 11

**Présents** : BOUAT Christian, BOURGADE Monique, CLEDEL Guilhem, LANDES Fabien, TAUXES Nadia, Marie TREILHOU, VANHOOREBEKE Laetitia, WATTEBLED Pascal.

**Absents et pouvoir** :

LORILLIERE Charles donne procuration à Nadia TAUXES

MONTY Benjamin donne procuration à Guilhem CLEDEL

BOUDET Victor donne procuration à Fabien LANDES

**Secrétaire de séance** : Nadia TAUXES

**ORDRE DU JOUR :**

**Lecture et approbation des procès-verbaux du dernier conseil :**

- **procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025**
- **procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025**
- 

**Agenda du 27 mars 2025 au 16 juin 2025**

**27 mars 2025** : conseil municipal (CFU)

**31 mars 2025** : passage du bibliobus

**03 avril 2025** : rendez-vous directrice Entraide

**04 avril 2025** : formation : la communication en période électorale

**07 avril 2025** : conseil communautaire à Cuzance

**10 avril 2025** : - adressage

- conseil municipal (Vote de subventions + budget)

**14 avril 2025** : réunion PIC : - pour organisation des travaux et inscription des volontaires

**15 avril 2025** : formation défibrillateur (ouvert à tous), salle polyvalente la Croix Blanche

**17 avril 2025** : - ramassage des encombrants

- rendez-vous pour urbanisme (roc del Port) (projet de karting)

**19 avril 2025** : rendez vous futurs mariés

**24 avril 2025** : réunion avec les maires du canton et le SDIS de Martel

**25 avril 2025** : assemblée générale Bac de Creysse

**29 avril 2025** : conférence intercommunale des maires pour le PLUIH

**08 mai 2025** : cérémonie du 08 mai

**12 mai 2025** : constat d'huissier rave party

**15 mai 2025** : constat d'huissier rave party

**14 mai 2025** : rendez-vous Mme La Préfète suite à la rave party du week-end du 08 mai

**17 mai 2025** : mariage

**20 mai 2025** : - visite station d'épuration  
- réunion agriculteurs/préfète suite à la rave party du 08 mai 2025

**23 mai 2025** : fin d'intervention Noé sécurité

**27 mai 2025** : préparation gazette estivale

**03 juin 2025** : réunion école élémentaire Martel

**04 juin 2025** : assemblée ordinaire Cauvaldex

**05 juin 2025** : - impression gazette estivale  
- bornage port de Gluges (AB 265)

**11 juin 2025** : assemblée générale Anim'enfance (St Sosy)

**16 juin 2025** : conseil municipal

### Travaux/ Dossiers en cours :

- Véranda : terrasse du restaurant le Virage :  
Les coffres et les volets roulants seront installés la semaine prochaine, la déclaration de fin des travaux sera faite en suivant.
- Halle : point de vue du Malbernat  
Fabrication de la charpente en cours.
- Installation poteaux incendie  
Installation terminée.
- Enfouissement réseaux Malbernat  
Enfouissement terminé, la route sera refaite d'ici le mois de septembre.
- Adressage  
Reprise en juillet du travail en collaboration avec le SDAIL
- Dégâts rave Party : réception de devis, déclaration assurance, constat d'huissier, procédure judiciaire

### Délibérations :

#### Délibération n° 2025\_12 :

#### Objet : Décisions modificatives budgétaires pour la véranda

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépense</b>
		0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépense</b>
2132 - 157	Bâtiments privés	0,00	2 000,00
2152 - 160	Installations de voirie	0,00	-2 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (à l'unanimité 11 voix pour), vote la décision modificative précédemment énoncé.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

### Délibération n°2025\_013

**Objet : Décisions modificatives budgétaires pour la halle au Malbernat.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépense</b>
023 (042)	Virement à la section	0,00	-9 819,00
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0,00	9 819,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépense</b>
021 (040) - 0	Virement de la section de	-9 819,00	0,00
2152 - 160	Installations de voirie	0,00	-2 600,00
2132 - 159	Bâtiments privés	0,00	-9 819,00
2132 - 159	Bâtiments privés	0,00	2 600,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-9 819,00</b>	<b>-9 819,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-9 819,00</b>	<b>-9 819,00</b>

CLEDEL Guilhem, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (à l'unanimité 11 voix pour), vote la décision modificative précédemment énoncé.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

### Délibération n°2025\_014

**Objet : Convention d'occupation salle du conseil municipal par la psychomotricienne.**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) :

**D'autoriser le maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour la salle du conseil municipal située dans la mairie pour l'exercice de l'activité de psychomotricienne ;**

Décide de fixer la durée de l'autorisation formalisée par ladite convention d'occupation à une année du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 ;

Décide également de fixer la redevance à 75 euros par mois.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

## Délibération n°2025\_015

**Objet Création d'emploi : adjoint territorial d'animation non permanent : CDD accompagnatrice scolaire (septembre 2025-juillet 2026)**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant le besoin d'un emploi saisonnier**, il y a lieu, de créer un emploi non permanent d'adjoint territorial animation à temps *incomplet* à raison de *2 heures et 40 minutes par jour pendant 138 jours de travail pendant l'année scolaire* dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour)**

**DECIDE :**

### Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un emploi saisonnier (23.88% d'un temps complet).

### Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint territorial d'animation. (IB 368, IM 367)

### Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01er septembre 2025 jusqu'au 03 juillet 2026.

### Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Après discussion et vote et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) pour la création d'un emploi adjoint territorial d'animation non permanent : CDD accompagnatrice scolaire du 01er septembre 2025 au 03 juillet 2026.**

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

### Questions diverses :

- Ciné belle étoile : jeudi 31 juillet 2025  
Au point de vue du Malbernat, le film « La vache » sera diffusé, buvette tenue par l'association O fil de faire.
- Marché gourmand : mercredi 06 août 2025 : point de vue du Malbernat  
Au point du vue du Malbernat à partir de 19h, la buvette sera tenue par l'association Patrimoine et Culture.
- Inauguration samedi 30 août 2025 à 17h.  
De la véranda du restaurant le Virage, de la halle du point de vue et des travaux sur les réseaux.

**Fin de séance à 19h30**

Le Maire,  
Guilhem

